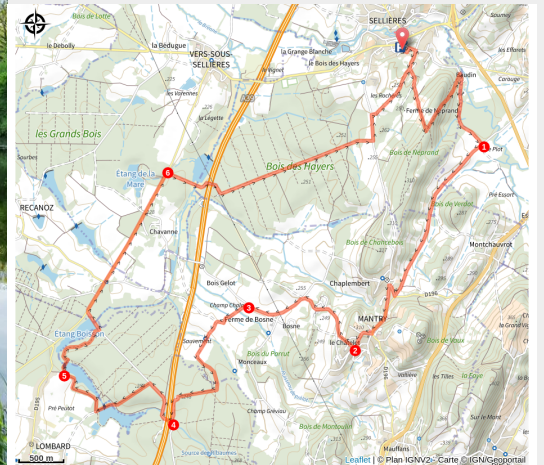


L'ancienne Abbaye - 60B

Bresse Haute-Seille - Sellières



Etangs de la Bresse Jurassienne (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Au départ de l'agréable Cité de caractère de Sellières, ou bien du village viticole de Mantry, la découverte des paysages de la Bresse Jurassienne est au programme du circuit de L'ancienne Abbaye. A mi-parcours, au long d'un joli sentier parcourant le Bois d'Amont, les abords des étangs de Lombard sont propices à une halte bucolique.

Suivre le balisage n° 60 bleu

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 2 h

Longueur : 19.0 km

Dénivelé positif : 401 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : En famille, Faune et flore, Naturel

Itinéraire

Départ : Sellières

Arrivée : Sellières

Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Sellières

2. Toulouse-le-Château

3. Mantry

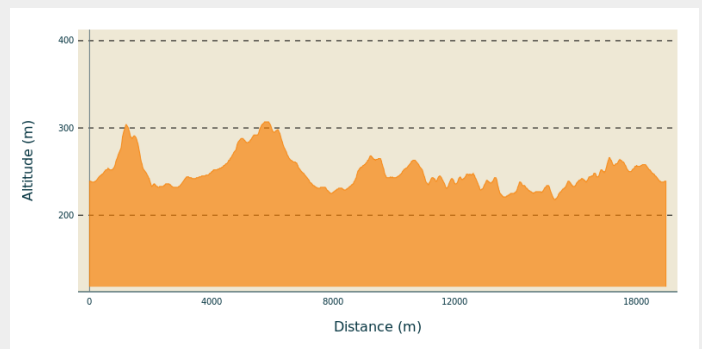
4. Arlay

5. Lombard

6. Recanoz

7. Vers-sous-Sellières

Profil altimétrique



Altitude min 218 m Altitude max 307 m

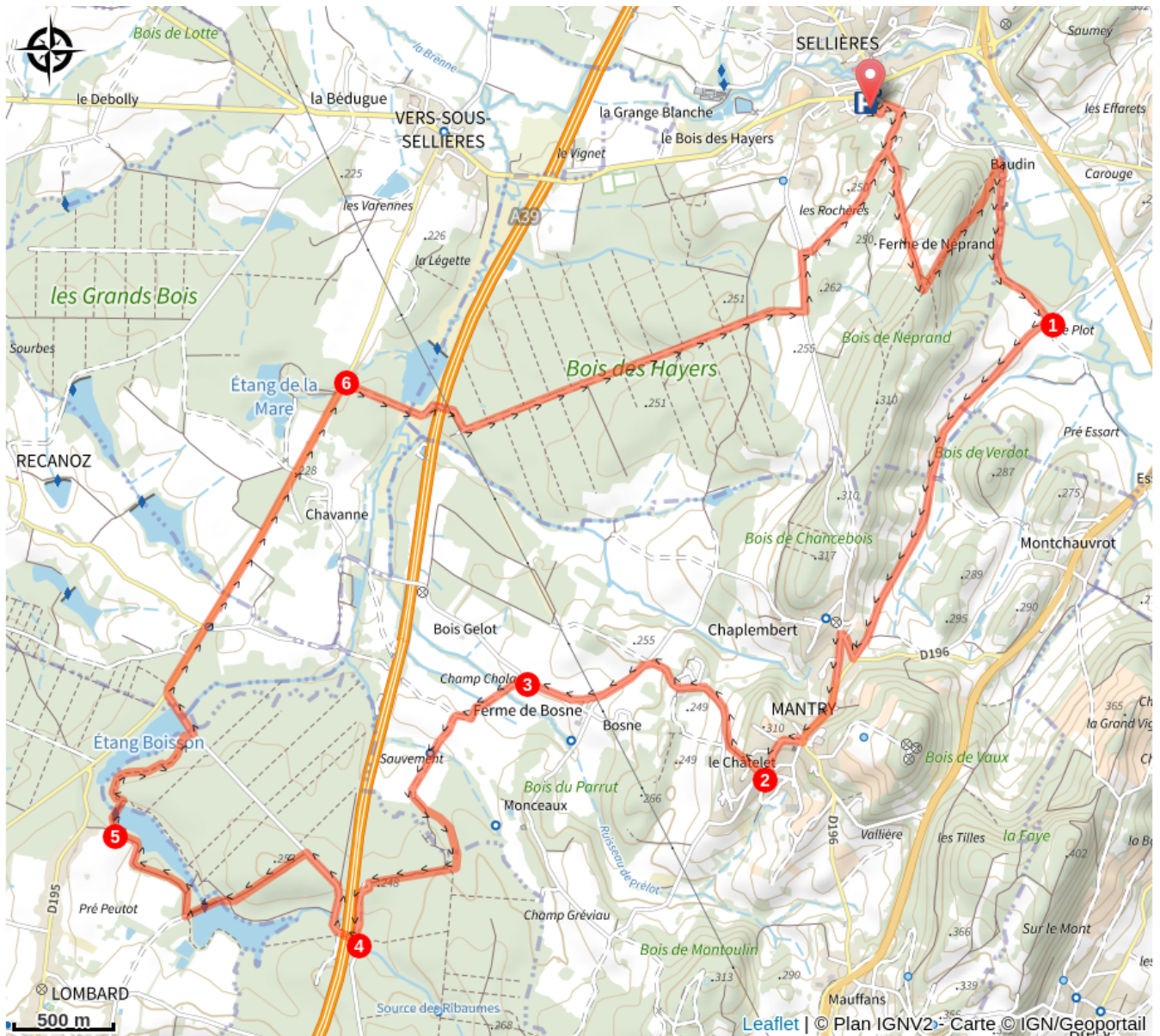
Depuis la place de la Fidélité, rejoindre le poteau de départ **SELLIERES** qui se situe au Sud de la localité, au bout du chemin des Rochières.

Partir en suivant la direction Baudin en montant dans un petit bois. Au sommet, une sente étroite, pouvant être embroussaillée, descend au hameau de **BAUDIN**.

> *A découvrir, selon l'accessibilité du site, les bâtiments et l'histoire des anciennes forges.*

1. A **BAUDIN**, partir à droite jusqu'au poteau **Le Plot**. Bifurquer à droite sur la petite route montant au poteau **Le Verdote** puis au village de **MANTRY**.
2. A **MANTRY**, partir par la route de Recanoz. Au poteau **Le Chatelet**, un peu masqué, bifurquer à droite par la rue Neuve. Rejoindre **Bosne** puis **Champ Chala** (poteaux).
3. Au poteau **Champ Chala**, bifurquer à gauche sur un large chemin menant en forêt. Suivre soigneusement le balisage et parvenir au poteau **Grand bois d'amont**.
4. Au poteau **Grand bois d'amont**, emprunter le passage inférieur sous l'autoroute A 39. 500 m plus loin, bifurquer à gauche et descendre jusqu'au poteau **Etang Monseigneur**, après avoir longé celui-ci. Poursuivre à droite par un agréable sentier jusqu'au poteau **Etang Neuf** qu'on longe également.
5. Au poteau **Etang Neuf**, partir à droite au bout de celui-ci, gravir un petit coteau et veiller à poursuivre à gauche jusqu'à rejoindre l'étang Boisson. Parvenir à la D 58 et parcourir celle-ci sur près de 2 km, au-delà du poteau **Chavanne**.
6. 500 m après le poteau **Chavanne**, sur la D 58, s'engager à gauche sur une allée forestière franchissant bientôt l'A 39 (passage à faune). L'allée forestière, rigoureusement rectiligne, se poursuit jusqu'à une petite route venant de Sellières. Partir un instant à gauche puis un chemin se présente à droite que l'on suit jusqu'à **SELLIERES**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté : parcours bleu

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la D1083 en direction de Poligny jusqu'au rond point de Mantry puis la D 475 pour rejoindre Sellières.

Parking conseillé

Parking place de la Fidélité à Sellières

i Lieux de renseignement

Office de Tourisme JurAbsolu
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR
contact@jurabsolu.fr
Tel : 03 84 44 62 47
<https://www.jurabsolu.fr/>

